

# DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX-SEVRES



# COMMISSIONS SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

### **REUNION COMMUNE DU 08 DECEMBRE 2022**

PROCES VERBAL Nº 17

Président: Mr. BAUDOUIN Gilles Vice-Président: Mr. ROUGER Alain Secrétaire : Mr GODET Jean-Pierre

Membres présents: MM. GAUVIN Francis – PRUNIER Jacky – PETIT Jean-Jacques

Excusé: Mr. GODET Jean-Marie

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Les Frais de Procédure, soit la somme de 77.00 seront débités du compte du club appelant. Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs

\*\*\*\*

Le Procès-Verbal n° 16 du 1er décembre 2022 est adopté à l'unanimité des Membres présents avec la modification suivante:

# WEEK-END DU 26/27 NOVEMBRE 2022

## Match n° 24819405 Bessines Asptt 3 - FC Autize 4 en D5 poule F

Arbitre bénévole : Mr. DOOLAEGHE François

Réserve du club de Bessines Asptt > réserve non confirmée par le club. Les droits de confirmation, soit 39 €, ne seront donc pas portés au débit du club de Bessines Asptt.

# WEEK-END DU 03/04 DECEMBRE 2022

# Match n° 24798326 Beaulieu Breuil 1 - Comores 1 en D2 poule Nord

Arbitre: Mr. PORCHAIRE Simon

Courriers de réserve et d'observations du club de Comores

Concernant la durée du match.

Dossier transmis à la Commission d'Arbitrage.



# DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX-SEVRES



# COMMISSIONS SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

**REUNION COMMUNE DU 08 DECEMBRE 2022** 

PROCES VERBAL Nº 17

## **FORFAITS**

#### Amende de 32 €

Match n° 24845844 St Jean Missé 3 – Pays Argentonnais 4 en D5 poule B ➤ St Jean Missé 3 en forfait

Match n° 24845722 Rom 2 – Paizay le Tort 1 en D5 poule H ➤ Rom 1er forfait

Match n° 24846002 Lutaizien Oiron 2 – Fc du Thouet 2 en D5 poule B ➤ FC du Thouet 2 en forfait

Match n° 24818898 Boismé Clessé 2 – Assais 2 en D5 poule C ➤ Assais 1er forfait

Match n° 24825228 Neuvy Bouin 1 – Gati Foot 4 en D5 poule D ➤ Gati Foot 1er forfait

Match n° 24819413 Niort Souché 2 – Bessines 3 en D5 poule F ➤ Bessines 1er forfait

Match n° 24845884 Beauvoir 3 – Fors 2 en D5 poule G ➤ Fors 1er forfait

#### Amende de 21 €

Match n° 25019648 Venise Verte 1 – Pays Thénezéen 1 en U15 – 2ème Division poule B ➤ Pays Thénezéen 1er forfait

#### **FORFAITS GENERAUX**

L'équipe de St Jean Missé 3 en D5 poule B est déclarée Forfait Général, les adversaires hebdomadaires de cette équipe seront exempts.

## FEUILLE DE MATCH EN RETARD

Match n° 24824208 St Amand S/Sèvre 2 – Terves 2 en D4 poule A

Le club de St Amand S/Sèvre est prié de faire parvenir la feuille de match (pièce officielle) au secrétariat du District, dans les meilleurs délais.

Pour rappel celle-ci doit être transmise, dans les 24 heures qui suivent la rencontre sous peine d'une amende de 25 € (Article 25 des Règlements de la LFNA).

### ARRETES MUNICIPAUX

Reçu les arrêtés municipaux des communes de ➤ Chef Boutonne (jusqu'au 17 décembre 2022)

## **DEMANDES AUTORISATION TOURNOIS**

Du club de Gj EVSABB Nueillaubiers ➤ samedi 13 mai 2023 – Plateau Catégories U8/U9 au stade de Voulmentin et samedi 27 mai 2023 – Catégories U10/U11 au Stade A. Tuzelet à Nueil Les Aubiers.

<u>Du club de CO Cerizay</u> > samedi 17 décembre 2022 – Tournoi Futsal Catégorie U13



# DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX-SEVRES



# COMMISSIONS SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

**REUNION COMMUNE DU 08 DECEMBRE 2022** 

PROCES VERBAL Nº 17

Du club de Moncoutant ➤ samedi 10 juin 2023 – Catégories U15

Tournois autorisés sous réserve que tous les joueurs soient licenciés F.F.F. et que ce jour-là, le terrain ne soit pas occupé par une compétition officielle.

#### **DECLARATIONS TOURNOIS**

Frais de déclaration Tournoi 24 €

Gj EVSABB Nueillaubiers: samedis 13 et 21 mai 2023

CO Cerizay: samedi 17 décembre 2022 Moncoutant: samedi 10 juin 2023

\*\*\*\*

## **DEPARTEMENTAL 5 - ENGAGEMENT 2EME PHASE**

Les clubs, engagés pour la 1ère phase, sont automatiquement renouvelés pour la seconde phase.

Les équipes Forfait Général en 1ère phase, ont la possibilité de s'inscrire de nouveau pour la seconde partie de ce championnat uniquement en 2<sup>ème</sup> Niveau. Pour cela, un mail de confirmation par la messagerie Zimbra suffira.

Pour les clubs qui souhaitent engager une nouvelle équipe dans le championnat de D5 2ème phase — 2ème Niveau, nous vous invitons à nous envoyer un mail : district@foot79.fff.fr avant le 20 décembre 2022, avec les renseignements suivants : L'heure, le jour et le lieu où se déroulera la rencontre ainsi que les éventuels desideratas.

> Le Secrétaire Jean-Pierre GODET

Le Président **Gilles BAUDOUIN**